

NOTICE EXPLICATIVE

Pourquoi dois-je faire une notice explicative ?

Elle permet de présenter le projet ainsi que la situation du terrain.

Elle est un élément complémentaire des documents graphiques. Elle permet d'expliquer ce qui n'est pas forcément visible sur les plans.

Comment réaliser une notice explicative ?

- Elle doit être rédigée
- Elle doit comprendre **2 parties à développer** :

Première partie : présentation du terrain sur lequel le projet va être réalisé :

Situation du terrain :

- Rappel du nom de la Commune ou du lieu-dit ou de rue, et description de l'emplacement (lotissement...)

Présentation du terrain :

- Existe-t-il des constructions aux alentours (voisinage) ?
- Existe-t-il déjà des constructions sur le terrain ?
- Le terrain est-il déjà végétalisé (pelouses, arbres...) ?
- Le terrain est-il plat ou en pente ?
- Le terrain est-il accessible par la voie publique (direct/servitude) ?

La notice doit être fournie pour toutes les demandes de permis et pour tous les projets situés dans le périmètre des Monuments Historiques



Deuxième partie : la présentation du projet et de ses spécificités :

Aménagement du terrain :

- Le terrain doit-il être modifié pour accueillir le projet (végétation, clôtures...) ?
- Des terrassements importants sont-ils à prévoir (terrain en pente...) ?

Implantation, composition et volume des constructions :

- Quel est le projet : une maison ? une piscine ? un immeuble ?
- Quel est le volume du projet : une maison de plain-pied, un dôme de protection pour piscine...
- Quelle est la hauteur du projet ?
- Le projet est-il implanté en limite ou en retrait des limites de terrain ?

Aspect extérieur de la construction :

- Quels sont les matériaux choisis pour la construction ? (Bois, pierre, moellons...)
- Quels sont les matériaux choisis pour les menuiseries et la toiture ? (Matériaux, formes)
- Quelles sont les couleurs choisies (enduits, menuiseries, tuiles...)

Traitement des espaces libres :

- Quel est l'aménagement paysager prévu ? Engazonnement, plantations, gravillonnage, enrobés...

Accès et réseaux :

- Comment l'accès est-il prévu ? direct, servitude, dimensions...
- Comment sont organisés les réseaux nécessaires à la construction ?
- Aires ou places de stationnement ?